## PASS VILLERME de l'Hôpital AVICENNE

125 rue de Stalingrad 93000 Bobigny



#### Vous avez besoin de soins ?

Vous n'avez pas d'assurance maladie et vous avez des difficultés financières ?

#### Vous pouvez vous rendre à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

Une équipe médicale, paramédicale et sociale vous accueillera et évaluera votre situation médicale et sociale pour vous accompagner vers les soins et vous conseiller dans les démarches administratives à suivre.

#### Comment venir à l'hôpital?

Métro : La Courneuve - 8 mai 45 (ligne 7) - Pablo Picasso (ligne 5)

**Tramway 1** au départ des stations de métro (arrêt Hôpital Avicenne)

#### Comment fonctionne la PASS?

Si vous avez plus de 18 ans :

- Les consultations de médecine générale sont sans rendez-vous : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h; mardi et jeudi de 9h à 12h.
- Après avoir vu le médecin, l'assistant(e) social(e) de la PASS vous recevra sans rendezvous.
- Après votre première consultation médicale, si nécessaire, le médecin pourra vous adresser à une consultation médicale spécialisée de l'hôpital accessible sur rendezvous.

## Quelles sont les prestations accessibles à travers la PASS?

- Consultations de médecine générale
- Consultations de médecine spécialisée
- Accompagnement social et aide à l'ouverture de droits à l'assurance maladie
- Possibilité de remise de médicaments sur ordonnance médicale du médecin du service
- Prise de sang
- Radios

En cas d'urgence médicale appelez le 15 (appel gratuit, accessible 24h/24) ou rendez-vous au service d'accueil des urgences.

Si vous n'avez pas de couverture maladie ou de complémentaire santé, n'hésitez pas à le signaler à votre interlocuteur au 15 ou aux urgences.

Les soins ne sont pas gratuits ! En fonction d'une évaluation médicale et sociale la PASS pourra vous aider à trouver une prise en charge financière de tout ou partie des soins.

#### **Comment contacter la PASS?**

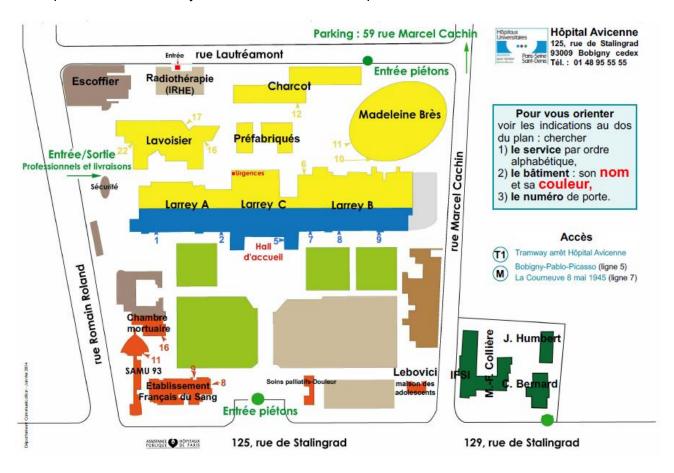
#### Par téléphone

Assistante de service social de la PASS Villermé: 01.48.95.54.81

Accueil de la polyclinique : 01.48.95.11.06

#### Où trouver la PASS?

Entrer par le bâtiment Larrey, Porte 1. L'accueil de l'Hôpital se situe en face



# PASS VILLERME de l'Hôpital AVICENNE

125 rue de Stalingrad 93000 Bobigny 2 01.48.95.55.55

## Pour en savoir plus sur l'hôpital et sur la PASS :

http://chu93.aphp.fr

#### **Contacts**

Coordinateur médical : Docteur Jean-Pierre GEERAERT Référent du Service social : Mme Ghislaine PINET-RIBEIRO

#### Liste des contacts des référents PASS

Dernière mise à jour : novembre 2014

Assistante de service social	AMMAME Djamila	djamila.ammame@aphp.fr	01.48.95.54.81
Assistante de service social	BENSALAH Kahina	kahina.bensalah@aphp.fr	
Médecin	GEERAERT Jean Pierre		01.48.95.50.64
Médecin	DENANTES Christophe	christophe.denantes@aphp.fr	01.48.95.50.64
Secrétariat du service social	MOOSBAUER Sandrine	sandrine.moosbauer@aphp.fr	01.48.95.54.61
Secrétariat du service social	POITEVIN Cécile	cecile.poitevin@aphp.fr	01.48.95.54.18

### Prestations médicales et d'accompagnement en lien avec la PASS

- Aide à la domiciliation administrative
- Possibilité d'interprétariat
- Accompagnement physique à l'extérieur de l'établissement

## Conseils d'orientation vers la PASS à destination des professionnels

- ✓ La PASS n'est pas un service d'urgence. En cas de gravité orientez le patient vers les services compétents (15, SAU...).
- ✓ Recommandez au patient de venir aux horaires indiqués.
- ✓ Pensez à fournir au patient une lettre d'accompagnement, expliquant si possible les suivis sanitaires et sociaux déjà entamés et donnant d'éventuels repères permettant d'améliorer la confiance (ex : veiller à nommer par son prénom féminin une personne transgenre si elle est d'apparence féminine, ex : prendre en compte le fait que le patient est illettré ou analphabète...).
- ✓ Recommandez au patient de ne pas hésiter à se faire accompagner par une personne de confiance.
- ✓ Conseillez au patient, dans la mesure du possible, de se présenter avec les documents médicaux et administratifs en sa possession (résultats d'examens, ordonnances, attestation carte vitale, carte d'identité ou passeport...).